EUROPEAN COMMISSION
Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs
Single Market Enforcement
Notification of Regulatory Barriers

Message 013

Communication de la Commission - TRIS/(2026) 2156

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2026/0396/FR

Acceptation par la Commission de l'invocation de l'urgence (l’article 6, paragraphe 7, de la directive (UE) 2015/1535) et clôture de la procédure d'information.

MSG: 20262156.FR

1. MSG 013 IND 2026 0396 FR FR 27-07-2026 07-08-2026 COM URGENCY 27-07-2026

2. la Commission

3. DG GROW/E/3 - N105 04/63

4. 2026/0396/FR - S00S - Santé, équipements médicaux

5. l’article 6, paragraphe 7, de la directive (UE) 2015/1535

6. Le 24 juillet 2026, les autorités françaises ont notifié à la Commission, sous la référence 2026/396/FR, le « projet de loi visant à apporter des réponses immédiates aux phénomènes perturbant l’ordre public, la sécurité et la tranquillité des citoyens » et ont demandé l’application de la procédure d’adoption d’urgence prévue à l’article 6, paragraphe 7, de la directive (UE) 2015/1535.

Après examen du projet, la Commission est d’avis que la demande d’adoption d’urgence est justifiée.
Le fait que la Commission reconnaisse l’urgence de cette affaire ne préjuge en rien de son appréciation de la compatibilité de la mesure notifiée avec le droit de l’Union européenne.

Kerstin Jorna
Directeur général
Commission Européenne

Point de contact Directive (UE) 2015/1535
email: grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu